

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le   
ID : 038-213800055-20260407-DE\_07\_04\_26\_1-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**  
**FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**CCAS ET ELECTION DES MEMBRES ELUS.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire précise que chaque liste obtient autant de sièges que le nombre de fois où le quotient électoral est contenu en nombre entier dans le nombre de voix qu'elle a recueillies. Le quotient électoral est calculé en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.



Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La présente délibération du conseil municipal a décidé de fixer à 6, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Une seule liste est présentée, composée des membres suivants : Murielle VIARD-GAUDIN, Françoise MAQUER, Caroline ARNOULD-LAFAY, Aurélie CONSTANT-MARMILLON, Bernadette PERRIN, Emmanuelle PIFFARD.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, étant entendu qu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.
- **PREND ACTE** des membres élus proclamés du conseil d'administration : Murielle VIARD-GAUDIN, Françoise MAQUER, Caroline ARNOULD-LAFAY, Aurélie CONSTANT-MARMILLON, Bernadette PERRIN, Emmanuelle PIFFARD.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20260407-DEL_07_04_26_2-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**  
**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;  
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**CONSIDERANT** qu'outre le maire, son Président ou son représentant, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. SIMON Robert / M. PELLISSIER Laurent / M. DEQUIDT Jonathan

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme PIFFARD Emmanuelle / Mme MAQUER Françoise / M. VOLPE Marc

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le



ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_2-DE

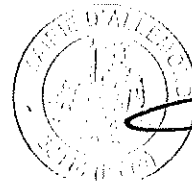
Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires : M. SIMON Robert / M. PELLISSIER Laurent / M. DEQUIDT  
Jonathan

- délégués suppléants : Mme PIFFARD Emmanuelle / Mme MAQUER Françoise / M.  
VOLPE Marc

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20260407-DEL_07_04_26_3-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)**

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

La commission de délégation de service public doit intervenir à deux reprises : une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de la procédure.

La commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de Délégation de Service Public et ce pour la durée du mandat ;

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**CONSIDERANT** qu'outre le maire, son Président ou son représentant, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. SIMON Robert / M. PELLISSIER Laurent / M. DEQUIDT Jonathan

Sont candidats au poste de suppléant :


Mme PIFFARD Emmanuelle / Mme MAQUER Françoise / M. VOLPE Marc

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **DECIDE** de désigner les membres suivants à la Commission de Délégation de Service Public :
  - ❖ **En tant que délégués titulaires : M. SIMON Robert / M. PELLISSIER Laurent / M. DEQUIDT Jonathan**
  - ❖ **En tant que délégués suppléants : Mme PIFFARD Emmanuelle / Mme MAQUER Françoise / M. VOLPE Marc**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
  
Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'EAU D'OLLE EXPRESS AINSI QUE LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE**

Vu les articles du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles :

- L. 2221-1 à L. 2221-9 et R. 2221-1 et suivants relatifs aux dispositions générales applicables aux régies locales,
- L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-94 relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,
- R. 1412-1 et suivants relatifs à la gestion directe des services publics,

Vu l'article L. 1251-2 du Code des transports,

Vu l'instruction budgétaire et comptable du M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu la délibération n°3 du 28 février 2023 portant sur la gestion de l'Eau d'Olle Express et la création de la Régie d'exploitation à simple autonomie financière et approbation de statuts ;

Considérant que l'Eau d'Olle Express est un ascenseur valléen reliant la plaine de l'Oisans (Allemond) au domaine d'altitude (Oz-en-Oisans),

Considérant que l'Eau d'Olle Express constitue une remontée mécanique au sens de l'article L. 1251-2 du Code des transports. Il s'agit donc d'un service public industriel et commercial (Tribunal des conflits, 24 février 2003, *M. Schach c./ la société Deux Alpes Loisirs*, req. n°3340),

Considérant que cet appareil, qui appartient à la Commune d'Allemond, est composé de la gare de départ située sur le territoire de la Commune d'Allemond, d'une liaison par câble, d'une gare d'arrivée sur Oz-en-Oisans et d'un ascenseur incliné reliant la gare amont et le cœur de la station d'Oz-en-Oisans,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la gestion et l'exploitation du téléporté de l'Eau d'Olle Express relève de la compétence exclusive de la Commune d'Allemond,



Considérant que la Commune d'Allemond a décidé, à l'issue du contrat de Vaujany le 30 juin 2023, de gérer en direct l'Eau d'Olle Express en concluant pour cela un marché public ayant pour objet l'exploitation de l'Eau d'Olle Express,

Considérant que conformément à l'article L. 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), la Commune d'Allemond doit donc créer une régie pour la gestion de ce service public industriel et commercial,

Considérant que conformément à l'article R. 2221-1 du CGCT, la délibération par laquelle le conseil municipal décide de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière fixe les statuts et le montant de la dotation initiale de la régie,

Considérant que la Commune a opté pour une régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial,

Considérant que la Régie sera appelée « *EAU D'OLLE EXPRESS* » et que son siège est basé à la Mairie d'Allemond et assure les principales missions qui lui sont dévolues, divers matériels équipements et locaux suivants sont mis à disposition :

- **Pour l'ascenseur valléen Eau d'Olle Express** : des caisses équipées de 3 guichets, un hall d'accueil, un bloc sanitaire hommes, un bloc sanitaire femmes, un coin de repos du personnel avec sanitaires et un local de commandes équipé d'un coin repos du personnel avec sanitaires.

Cet appareil est composé d'une gare de départ sur la commune d'Allemond, d'une liaison par câbles, et d'une gare d'arrivée située sur le territoire de la commune d'Oz en Oisans.

- **Pour l'ascenseur incliné** : une gare aval située sur le cœur de la station d'Oz en Oisans (proche Office de Tourisme) et d'une gare amont accolée à la gare G2 de l'ascenseur valléen.

Ainsi, dans le cadre des règles en vigueur, la Régie exerce notamment les travaux et prestations suivants :

- **Pour les deux équipements** : entretien et surveillance des installations et bâtiments, maintenance, réparations, petits travaux de renouvellement et d'extension, contrôles règlementaires et relations avec les usagers, démarches commerciales et promotion.

Considérant qu'il convient de nommer les représentants au sein du Conseil d'Exploitation de l'Eau d'Olle Express suite au renouvellement des membres du Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de nommer les représentants au comité de pilotage, aussi appelé COPIL. Ce COPIL est prévu pour améliorer le suivi d'un projet et valider des choix stratégiques, il se constitue une équipe transversale au projet : le comité de pilotage. Ce groupe de travail chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet est une structure décisionnelle, et un relais de la volonté politique. Il va impulser la dynamique à l'ensemble des acteurs.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **DEFINI** la composition du Conseil d'Exploitation comme suit :

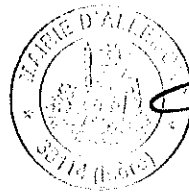
Président : GINIES Alain
Représentant : PELLISSIER Laurent
Membres titulaires : Tous les élus

➤ **DEFINI** la composition du Comité de Pilotage de l'Eau d'Olle B

Membres :
GINIES Alain
PELLISSIER Laurent
VOLPE Marc
RICHARD Aline
VAN DE SYPE Dominique

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026  
Reçu en préfecture le 16/04/2026  
Publié le  
ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_5-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

**DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AUX DIFFERENTS COMITES CONSULTATIFS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués aux différents Comités Consultatifs

Monsieur le Maire est Président de droit de tous les Comités Consultatifs

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **DESIGNE :**

<b>FINANCES</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BEZEGHER Hélène
Membres	Tous les élus

<b>URBANISME / ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BRUN Marlène
Elu référent	VOLPE Marc
Assistant élu référent	TRALLERO Thierry
<b>MEMBRES</b>	ARNOULD LAFAY Caroline
	GARCIN Lionel
	MAQUER Françoise
	PIFFARD Emmanuelle
	SIMON Robert

<b>TRAVAUX / PARC VEHICULES</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BEZEGHER Hélène
Elu référent	SIMON Robert
Assistant élu référent	PELLISSIER Laurent
MEMBRES	PERRIN Bernadette
	TRALLERO Thierry
	VOLPE Marc

<b>VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	GUERIN Morgane
Elu référent	PELLISSIER Laurent
MEMBRES	CONSTANT MARMILLON Aurélie
	DEQUIDT Jonathan
	PIFFARD Emmanuelle
	RICHARD Aline
	VIARD GAUDIN Murielle

<b>EVENEMENTIEL / CULTUREL / DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	GUERIN Morgane
Elu référent	MAQUER Françoise
MEMBRES	CONSTANT MARMILLON Aurélie
	DEQUIDT Jonathan
	PIFFARD Emmanuelle
	RICHARD Aline

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BRUN Marlène
MEMBRES	GARCIN Lionel
	MAQUER Françoise
	PERRIN Bernadette
	PIFFARD Emmanuelle
	TRALLERO Thierry
	VIARD GAUDIN Murielle

<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BRUN Marlène / GIRARD Chrystelle DEQUIDT Audrey
Elu référent	TRALLERO Thierry
MEMBRES	ARNOULD LAFAY Caroline
	CONSTANT MARMILLON Aurélie
	PERRIN Bernadette
	VIARD GAUDIN Murielle

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_5-DE



<b>SECURITE / PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire*
Secrétariat	BRUN Marlène *
Elu référent	PELLISSIER Laurent*
MEMBRES	GARCIN Lionel
	RICHARD Aline
	TRALLERO Thierry
	VOLPE Marc

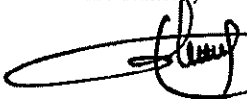
\*Membres COPIL PCS


<b>Correspondant Incendie et Secours</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
	Titulaire
MEMBRES	Alain GINIES

<b>HAMEAUX / QUARTIER</b>	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Elus référent hameaux	GARCIN Lionel / PERRIN Bernadette
Elus référents chef-lieu / La Ville	PELLISSIER Laurent / RICHARD Aline
Elu référent Route de Savoie	DEQUIDT Jonathan
Elus référents La Pernière	CONSTANT MARMILLON Aurélie / VOLPE Marc
Elus référents Route des Fonderies Royales	MAQUER Françoise / SIMON Robert

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
  
Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_5-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

### **OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT SACO**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5212-7, L.5211-7, L.2121-21 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié n°91-925 du 13 mars 1991 portant création du syndicat intercommunal d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) ;

**Considérant** que la commune est membre du SACO dont l'objet est en compétence obligatoire l'assainissement collectif et en compétence optionnelle l'assainissement non collectif ;

**Conformément** aux statuts du syndicat, la commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

**Considérant** qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours ;

**Considérant** que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

**Considérant** que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire ;

**Considérant** les candidatures de M. VOLPE Marc et M. SIMON Robert pour les sièges de titulaires ;

**Considérant** les candidatures de M. GARCIN Lionel et Mme RICHARD Aline pour les sièges de suppléant ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le  
ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_7-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38)**

**CONSIDERANT** l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

**CONSIDERANT** la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical TE38 ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

**CONSIDERANT** que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE 38 ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de TE38 ;

**VU** la délibération d'adhésion à TE38 ;

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **DESIGNE** : M. SIMON Robert délégué titulaire et M. GINIES Alain, délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE 38.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE GEG**

Monsieur Le Maire rappelle le vote concernant le traité d'apport, qui se traduit par la participation de la Commune dans le capital de la SEM GEG.

Il convient en conséquence de déléguer un membre titulaire et un membre suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale qui regroupera toutes les communes actionnaires de la SEM.


Il appartiendra à cette Assemblée Spéciale de désigner un Président, et un représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la SEM GEG.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **DESIGNE** : M. Robert SIMON, délégué titulaire du conseil municipal au sein de l'Assemblée Spéciale GEG ;
- **DESIGNE** : M. Alain GINIES, délégué suppléant du conseil municipal au sein de l'Assemblée Spéciale GEG.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  


Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le



ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_9-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**  
**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE ELU**

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 correspondant :

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- soit un collège, composé de personnes

Considérant plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **DESIGNE** Monsieur Dominique VAN DE SYPE comme référent de la commune d'Allemond ;
- **PRECISE** que Monsieur Dominique VAN DE SYPE exercera ses missions pour la durée du mandat en cours ;

- **PRECISE** que tout conseiller pourra saisir Monsieur Domin... les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans les... seront détaillées dans un règlement dédié.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le 14/04/2026  
ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_9-DE

- *Optionnel : - DE PRECISER que Monsieur/Madame ... percevra une indemnité fixée à ... (plafond de 80 €) par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

  
Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20260407-DEL_07_04_26_10-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**  
**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

**Considérant** la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

Le Maire propose de désigner, en qualité de correspondant défense de la commune d'Allemond : Monsieur PELLISSIER Laurent, conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **DESIGNE** Monsieur PELLISSIER Laurent comme correspondant défense ;

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le 14/04/2026  
ID : 038-21380055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_11-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**  
**DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Les Maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives... Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile.

Depuis plusieurs années, le préfet de l'Isère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Le préfet de l'Isère a fait part aux maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Il est proposé de désigner Monsieur GINIES Alain comme référent sécurité routière de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,


Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur GINIES Alain comme référent sécurité routière pour la commune d'Allemond.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

  
Le Maire,  
  
Alain GINIES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

### **OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

#### **VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 500 à 999 habitants : taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :  
44,3

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : 38,3 % ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

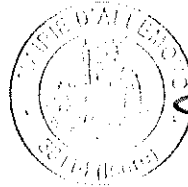


ID : 038-21380055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_12-DE

- **PRECISE** qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

### OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS

### DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal d'élection des adjoints au maire établi le 20 mars 2026 ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le montant des indemnités de fonction allouées aux adjoints au maire au regard du taux maximal fixé en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et de l'enveloppe globale autorisée ;

Considérant que la population totale de la commune est de 971 et que taux maximal par adjoint est de 11,77 %;

Considérant que l'enveloppe globale qui peut être attribuée et répartie entre les 4 adjoints est donc de 47,08 % ;

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité fixée pour le maire, soit 38,3 % ;

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

➤ **FIXE** les indemnités des adjoints de la manière suivante :

1<sup>er</sup> adjoint : 10,27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2<sup>ème</sup> adjointe : 10,27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

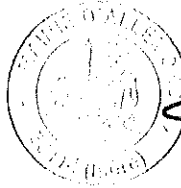
Recevoir  
Le résultat

ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_13-DE

3<sup>ème</sup> adjoint : 10,27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;  
4<sup>ème</sup> adjointe : 10,27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain GINIES', written over a horizontal line.

Alain GINIES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

### **OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

### **DELIBERATION INSTITUANT DES INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE D'UNE DELEGATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints tel que défini à l'article L 2123-24 du CGCT : les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Ce montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :**

➤ **DECIDE** d'allouer, avec effet au 08 avril 2026, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

❖ Monsieur Laurent PELLISSIER, conseiller délégué à la sécurité et à l'exploitation de l'Eau d'Olle Express par arrêté municipal ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

Recevoir le résultat

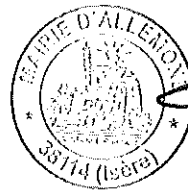
ID: 038-213800055-20260407-DEL: 07\_04\_26\_14-DE

❖ Monsieur Thierry TRALLERO, conseiller municipal  
scolaires et périscolaires par arrêté municipal ;

- **FIXE** au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique Cette indemnité sera versée mensuellement.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

### OBJET : RESSOURCES HUMAINES

#### **DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.4121-3, L.4153-8 et L.4153-9 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

Vu les actions de prévention visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ;

Vu les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du code du travail ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public en relevant ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R. 4153-40 du même code ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 038-21380055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_16-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13

Pour : 15  
Contre : -  
Abstention : -

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS**

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'EAU D'OLLE**

**CONSIDERANT** l'adhésion de la commune au SIEPAVEO ;

**CONSIDERANT** la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et de deux nouveaux délégués suppléants, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical du SIEPAVEO ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

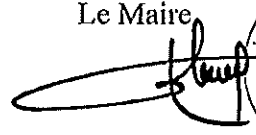
**VU** les statuts du SIEPAVEO ;


**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **DESIGNE** : M. GINIES Alain et M. VOLPE Marc en tant que délégués titulaires du conseil municipal au sein du SIEPAVEO ;
- **DESIGNE** : M. TRALLERO Thierry et Mme RICHARD Aline en tant que délégués suppléants du conseil municipal au sein du SIEPAVEO.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire  
  
Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 038-213800055-20260407-DEL\_07\_04\_26\_16-DE